

ères entièrement l'apprentissage, exception faite pour les centres de rééducation constitués par les syndicats qui sont d'ailleurs pour eux. De cette façon, le patronat est directement soutenu par ses syndicats pour avoir une influence très nette sur l'instruction et l'éducation des jeunes apprentis. Des exemples le prouvent, chez CHAUSSON, un moniteur questionne les apprentis sur leur croyance, et s'en est entendu les laïques sont vues. A la C.E.M. un professeur chargé de l'instruction générale fait de la propagande colonialiste. Même dans les centres sous la direction de l'Etat, les professeurs sont chargés d'organiser des causeries sur l'Indochine (voir la Vérité). Il va sans dire que cette propagande n'est pas pro-vietnamienne. Au point de vue de la formation technique et pratique, les patrons adoptent de leur mieux l'apprentissage sur la fabrication de l'usine sans se soucier de leur formation générale. L'économie française a un grand besoin d'ouvriers qualifiés, et le capitalisme est incapable d'organiser l'apprentissage sur des bases saines. Il lui faut d'abord sauver ses profits immédiats, en particulier aux colonies. Le premier objectif réalisable immédiatement pour enrayer l'influence néfaste de la bourgeoisie sur l'apprentissage des jeunes prolétaires, est le contrôle ouvrier sur les écoles. La Commission des Jeunes devra constituer et désigner une sous-commission de l'apprentissage et réclamer au patron le droit de connaître les programmes d'instruction technique et pratique.

Il y a en France tous les ans, 100.000 jeunes qui ne peuvent apprendre un métier. Car, non seulement les écoles et les centres sont très certainement insuffisants, mais ceux qui existent déjà, offrent peu d'avantages sinon pas du tout aux jeunes que beaucoup de travailleurs ne peuvent faire apprendre un métier à leurs enfants.

En même temps que le contrôle de l'apprentissage, se pose le problème des apprentis. Au début de 1945, le syndicat des métaux avait établi un projet de statut de la formation professionnelle; en effet, si l'on veut développer le nombre et la qualité des ouvriers professionnels en France, l'Etat et le patronat doivent prendre en charge les jeunes apprentis et en particulier leurs salaires. Sans un salaire suffisant permettant aux jeunes d'aider véritablement leurs familles pendant le temps de cet apprentissage, il n'y aura pas plus d'apprentis même si le nombre d'écoles augmente.

Les pourcentages par rapport au salaire d'un ouvrier qualifié: Les pourcentages suivants doivent être retenus: 1ère année: 50% - 2ème année: 60% - 3ème année: 70% La taxe d'apprentissage doit être actuellement fixée à 2,2% du montant des affaires. Cette taxe est notablement insuffisante et doit être relevée à 2 ou 3%. Cette taxe d'apprentissage devra constituer un fond national de l'apprentissage sous contrôle des syndicats ouvriers.

PAULOT.